



**Etat de Vaud
Conseil d'Etat**

Projet de budget 2004

**► Objectif atteint
malgré la baisse des revenus**

Point de presse du 24 septembre 2003



Objectif financier atteint

Point de presse du 24 septembre 2003

- ▶ **Déficit 2004 arrêté le 23 sept par le Conseil d'Etat** **171,9 mios**
- ▶ **Déficit 2004 prévu par la planification financière** **169,3 mios**
- ▶ **La planification financière est un élément clé et indissociable du Programme de législature. Elle intègre en particulier:**
 - **le financement des actions nouvelles du Programme de législature (50,4 mios planifiés pour 2004)**
 - **la modération de la croissance des charges de l'Etat (+4% formation; +3,5% santé-social; +1,5% administration)**
- ▶ **Établi comme priorité par le Conseil d'Etat, la cible financière 2004 du Programme de législature est atteinte.**



Recettes et dépenses revues à la baisse

Point de presse du 24 septembre 2003

(en mios)	Budget 2003	Planification 2004	Projet de budget 2004	Ecart Planif. / Budget 04	
Revenus	6'082,2	6'317,1	6'191,5	-125,6	-2,0%
Charges	6'239,2	6'486,5	6'363,5	-123,0	-1,9%
Résultat	-157,0	-169,3	-171,9	+2,6	+1,5%

- ▶ La prévision budgétaire des revenus est inférieure de 125,6 mios à la planification financière (-2,0%).
- ▶ La prévision budgétaire des charges est inférieure de 123,0 mios à la planification financière (-1,9%), ce qui permet de maintenir le résultat dans la cible financière.



Conjoncture volatile

Point de presse du 24 septembre 2003

- ▶ La planification financière 2004 a été établie à fin 2002 d'après les prévisions conjoncturelles des instituts spécialisés, qui ont revu leurs indicateurs à la baisse depuis lors.
- ▶ Les prévisions fiscales 2004 sont en lien direct avec la situation économique 2003, dont les derniers indicateurs marquent la récession.

	Prévisions conjoncturelles pour 2003			Prévisions conjoncturelles pour 2004	
	en septembre 2002	en février 2003	en août 2003	en février 2003	en août 2003
PIB	+1,7	+0,8	-0,3	+1,9	+1,5
Inflation	+1,0	+0,7	+0,6	+0,7	+0,6



Rentrées fiscales en régression

Point de presse du 24 septembre 2003

(en mios)	Budget 2003	Planification 2004 (variation Budget 03)		Projet de Budget 04 (variation Planif. 04)	
Impôt revenu-fortune	2'255,5	2'385,1	+5,7%	2'335,7	-2,1%
Impôt bénéfice-capital	351,0	325,8	-7,2%	302,3	-7,2%
Total impôts	3'241,7	3'348,5	+3,3%	3'273,1	-2,3%
Total revenus	6'082,2	6'317,1	+3,8%	6'191,5	-2,0%

(sans les effets EtaCom)

- ▶ La planification 2004 prévoyait une progression jugée prudente des impôts (+3,3%) par rapport au budget 2003, et anticipait la baisse brutale de l'impôt bénéfice-capital (-7,2%).
- ▶ Témoin de la crise actuelle, le suivi budgétaire 2003 enregistre à fin août un manco de recettes fiscales de 183 mios par rapport au budget 2003 (-5,6%).
- ▶ Le projet de budget 2004 suit la tendance et prévoit une baisse des rentrées fiscales de 75,5 mios par rapport à la planification (-2,3%), avec un tassement important de l'impôt revenu-fortune.
- ▶ Ce phénomène est généralisé: les cantons connaissent actuellement une chute des rentrées et des prévisions fiscales.



Charges excédentaires non planifiées

Point de presse du 24 septembre 2003

► En outre, l'Etat doit assumer en 2004 plusieurs charges imprévues par la planification financière :

- recours Resid'EMS 21 mios
- révision fédérale AI 6 mios
- bascule EtaCom 17 mios

Principe: les revenus de 22,5 points d'impôts «basculés» devraient financer les charges reprises par l'Etat aux communes.

Effet conjoncturel: les charges reprises se montent à 457 mios, mais en raison de la baisse de valeur du point d'impôts, les revenus basculés atteignent 440 mios.



Responsabilisation et responsabilité

Point de presse du 24 septembre 2003

- ▶ **Déterminées au début 2003 à partir de la planification financière, les enveloppes budgétaires ont été respectées par les 7 départements.**
 - **en particulier, la modération planifiée de la croissance des charges est atteinte**
 - **la gestion par enveloppe remplit sa mission, et l'Etat maîtrise mieux ses dépenses**

- ▶ **Afin de pallier la baisse des recettes fiscales évaluée en milieu d'année et d'incorporer les dépenses non planifiées, le Conseil d'Etat a dû envisager:**
 - **la révision du calendrier de mise en œuvre du Programme de législature**
 - **des mesures de compression supplémentaires des dépenses et des mesures destinées à contenir la baisse des recettes**



Ralentir certains projets

Point de presse du 24 septembre 2003

- ▶ **Le Conseil d'Etat diffère partiellement la réalisation ou ralentit le rythme d'exécution de certaines actions du Programme de législature, afin de réduire les dépenses de fonctionnement de l'Etat;**
- ▶ **soit notamment :**
 - **convention collective du secteur parapublic (action 7, mise en œuvre partielle: réduction horaire reportée)**
 - **alternative à l'hébergement médico-social (action 25, projet limité à l'habitat sécurisé)**
 - **création de logements (action 29, projet différé d'un an)**
- ▶ **Financement net des actions du Programme de législature 24,0 mios pour 2004, sur 50,4 mios prévus par la planification.**



Anticiper d'autres projets

Point de presse du 24 septembre 2003

- ▶ **Le Conseil d'Etat anticipe partiellement la mise en œuvre de certaines mesures de la planification financière, qui visent à diminuer les dépenses ou augmenter les recettes de l'Etat :**
 - **Limitation de croissance de la masse salariale: négociation avec les associations du personnel.**
Objectif 14 mios en 2004, à déduire en 2005 des 40 mios prévus par la planification
 - **Mesures sur les revenus: ajout de 2 classes au sommet du barème d'impôt sur le revenu, renforcement des offices d'impôts pour accélérer la taxation (action 55), et mensualisation généralisée des acomptes (trésorerie).**
Effet net 16 mios dès 2004, dont 11 mios à déduire dès 2005 des 20 mios prévus par la planification



Stabiliser le personnel administratif

Point de presse du 24 septembre 2003

- ▶ **Dans le cadre de la stabilisation du personnel administratif (mesure financière du Programme de législature) et de la simplification administrative (action 45), le Conseil d'Etat prévoit de ne pas repourvoir 100 postes par année pendant 3 ans.**
 - **Ne sont pas concernés les postes liés à la croissance de la démographie scolaire ni au vieillissement de la population dans le secteur de la santé.**
 - **Aucun licenciement n'est envisagé. Seuls sont concernés les postes vacants après départ de leur titulaire.**
 - **La faisabilité de la mesure sera étudiée pour chacun des postes concernés.**

- ▶ **Effet escompté 5 mios en 2004.**



Mesures complémentaires

Point de presse du 24 septembre 2003

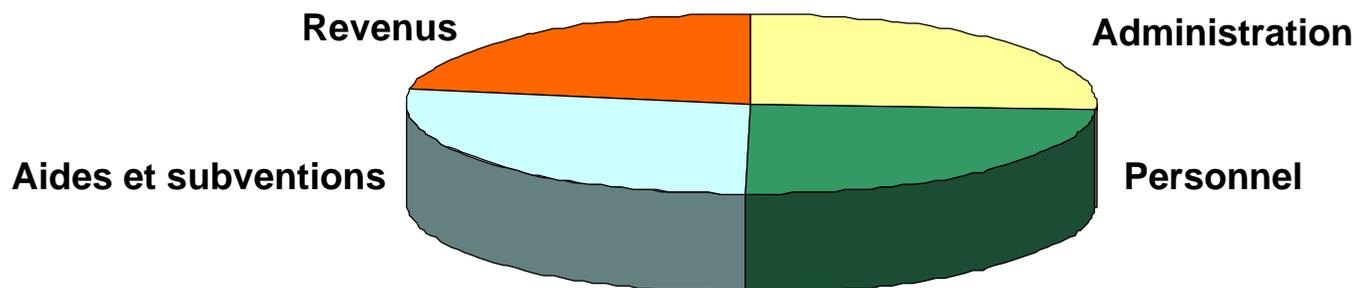
- ▶ **Pour atteindre l'objectif financier, le Conseil d'Etat ajoute une série de mesures qui ne sont pas directement liées aux actions du Programme de législature; soit notamment:**
 - **gel au niveau de 2002 des contrats d'auxiliaires de l'Etat (effet 3 mios)**
 - **réduction des frais de mandat, transport, repas, mobilier, fournitures (effet 8,7 mios)**
 - **limitation de croissance de l'enveloppe informatique de l'Etat (effet 2 mios)**
 - **maintien au niveau 2003 du remboursement des soins en EMS**



Répartition des efforts

Point de presse du 24 septembre 2003

- ▶ **Au final, les efforts demandés sont répartis de manière équilibrée:**
 - **administration** **18,7 mios**
(stabilisation effectifs, gel des auxiliaires, réduction des frais, autres)
 - **personnel** **17,2 mios**
(négociation salariale personnel de l'Etat, CCT parapublic)
 - **aides et subventions** **16,6 mios**
(alternative hébergement MS, autres, part cantonale seulement)
 - **revenus** **16,0 mios**
(2 classes impôts PP, acomptes mensualisés, taxation accélérée)





Investissements adaptés

Point de presse du 24 septembre 2003

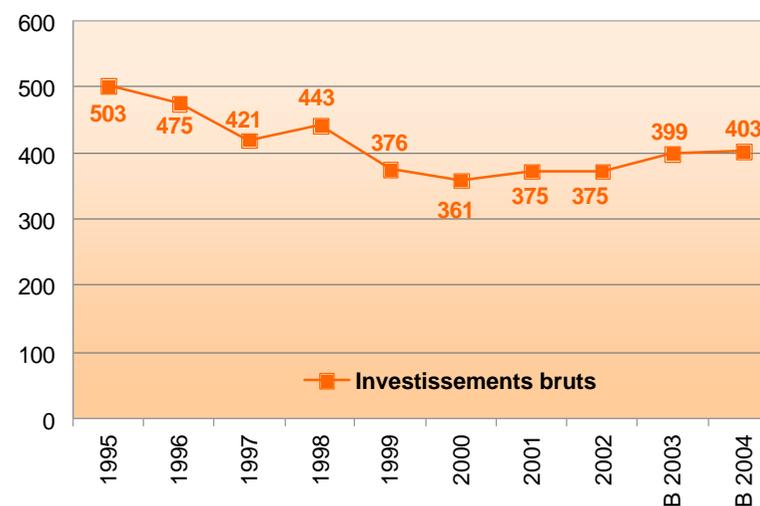
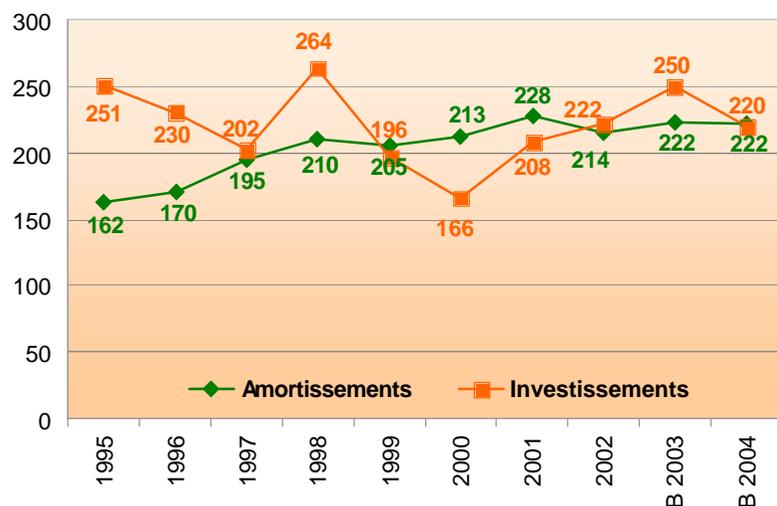
- ▶ **Le Programme de législature précise : “*La stratégie financière mise en place pour atteindre l’équilibre des finances cantonales ne se fait pas au détriment des investissements, qui sont maintenus à 250 mios nets (part du canton) par année*”.**
- ▶ **Face à une conjoncture incertaine et afin de ne pas surcharger la dette publique, le Conseil d’Etat limite à 220 mios les investissements nets pour 2004.**
- ▶ **Principales tranches d’investissements prévues:**
 - routes 30,9 mios
 - Tridel 22,5 mios
 - informatique 20,0 mios
 - gymnases 16,2 mios
 - hôpitaux régionaux et informatique hospitalière 15,5 mios
 - Hospices cantonaux 14,3 mios
 - universités 9,5 mios
 - transports (sans M2) 9,4 mios



Soutien constant à l'économie

Point de presse du 24 septembre 2003

- ▶ Les investissements bruts (part du canton + autres participations) totalisent 403 mios pour 2004. Ils profitent directement à l'économie vaudoise.
- ▶ Malgré la diminution de la part cantonale, l'investissement total marque une légère augmentation par rapport au budget 2003 (+4 mios, sans prise en compte M2 et CGN).

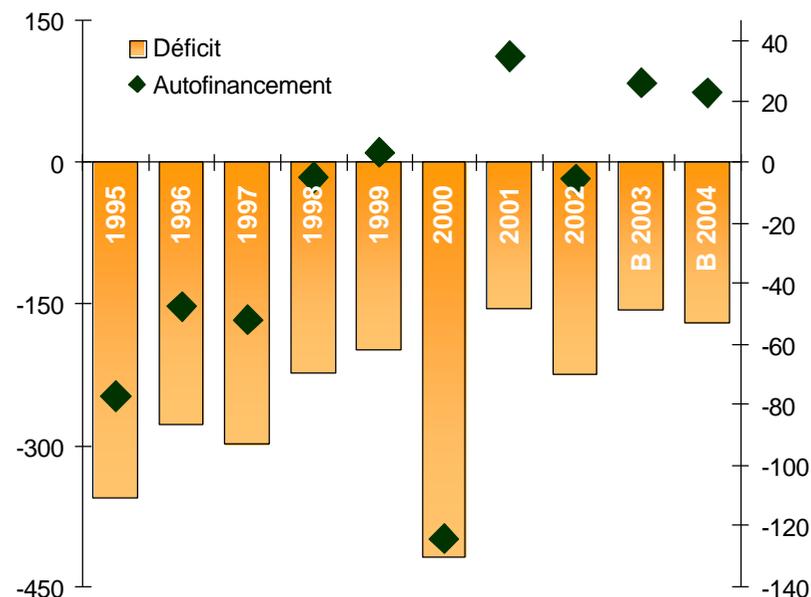




Autofinancement positif

Point de presse du 24 septembre 2003

- ▶ Le projet de budget 2004 présente un degré d'autofinancement positif (+23%).
- ▶ L'Etat pourra financer ses activités courantes et une partie de ses investissements sans recourir à l'emprunt.
- ▶ La nouvelle Constitution prévoit que: *“Dans le budget de fonctionnement, les recettes doivent dans tous les cas couvrir les charges avant amortissements”* (art.164). Cette exigence est satisfaite par le degré d'autofinancement prévu.



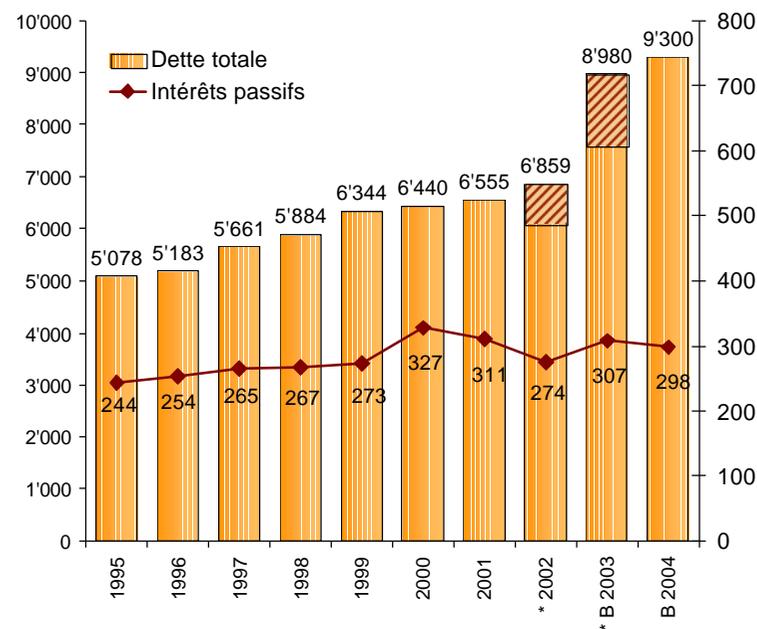


Charge d'intérêts à la baisse

Point de presse du 24 septembre 2003

- ▶ Après une forte hausse en 2002 (+600 mios recapitalisation BCV) et 2003 (+1,25 milliard bons de participation BCV), la dette de l'Etat poursuit sa progression en 2004 (+320 mios à 9,3 milliards).
- ▶ La charge d'intérêts 2004 diminue en fonction de taux d'intérêts bas dus à la faible conjoncture (-9 mios à 298 mios)

— cette charge d'intérêts ne comprend pas les 36 mios relatifs au financement des bons de participation BCV, couvert par la banque.





Perspectives contrastées

Point de presse du 24 septembre 2003

► Opportunités :

- mise en œuvre du Programme de législature
- efficacité de la gestion par enveloppe
- nouvelle Loi sur les finances et mise en œuvre du régime financier de la Constitution
- rédaction de la Loi sur les subventions
- renforcement de la sécurité financière et suivi des participations de l'Etat

► Risques :

- fluctuations de la conjoncture et volatilité des marchés financiers
- paquet fiscal fédéral (baisse des revenus)
- allègement budgétaire de la Confédération (reports de charges)
- initiative sur l'imposition des successions
- intégration du personnel EtaCom



Synthèse

De la crise des charges à la crise des recettes

Point de presse du 24 septembre 2003

- ▶ **Le Conseil d'Etat considère qu'assainir les finances publiques constitue l'objectif prioritaire du Programme de législature.**
- ▶ **Le projet de budget 2004 atteint cet objectif, malgré une crise des recettes qui succède à une crise des charges:**
 - **confirmant la tendance amorcée dans le budget 2003, la limitation de la croissance des charges est renforcée (+ 2% en 2004, contre plus de 5% les années précédentes);**
 - **comme d'autres collectivités publiques suisses, l'Etat de Vaud est désormais confronté à une crise des recettes;**
 - **déjà en diminution, ces recettes sont soumises à des incertitudes pouvant impliquer des baisses supplémentaires considérables (paquet fiscal fédéral, imposition des successions)**



Synthèse - Un contexte difficile

Point de presse du 24 septembre 2003

- ▶ **La situation financière reste par ailleurs précaire pour trois raisons:**
 - **les fluctuations croissantes et de plus en plus soudaines de la conjoncture, de même que l'évolution structurelle de la population, entraînent un renforcement des prestations de l'Etat, tout en rendant leur financement toujours plus incertain.**
 - **la tendance aux reports de charges et aux retraits de la Confédération risque de menacer à terme l'équilibre social (formation, santé, sécurité, ...).**
 - **le canton de Vaud est le plus mal noté du pays (*rating*); ce qui tend à limiter sa marge de manœuvre financière et à diminuer sa capacité à lever des fonds.**



Synthèse - Exigeant, mesuré et responsable

Point de presse du 24 septembre 2003

- ▶ **Dans ce contexte, le Conseil d'Etat présente un budget qu'il juge *exigeant*, mais aussi *mesuré* et *responsable* :**
 - **Il atteint l'objectif de la Planification financière.**
 - **Il réalise partiellement les actions nouvelles du Programme de législation.**
 - **Il maintient à un niveau élevé les prestations dans les secteurs de la formation, de la santé, du social, de la sécurité et de la justice.**
 - **Il prend des mesures ciblées et équilibrées, réparties dans l'administration et le personnel.**

- ▶ **Au travers de l'examen du projet de budget, le Grand Conseil jouera un rôle prépondérant. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution (art. 164, al. 2), le budget doit désormais obtenir la majorité absolue (90 voix) et non plus relative pour être adopté.**